

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE Centre culturel J. Prévert
FB/VB /JPM/TR

DECISION

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat de prestation pour l'accueil d'une guinguette, dans le cadre du Festival Temps Fort PRIMO, le 19 septembre 2026 à Villeparisis.

CONSIDERANT la proposition du contrat établie par l'Association « **SHAM** ».

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat **N°C26048 « Guinguette Sham »** est attribué à la compagnie « **SHAM Spectacles** », sise représentée par Cécile PREVOST, en sa qualité de Présidente.

Le contrat est conclu pour un montant de **4 000€ nets de taxe* (quatre mille euros) comprenant :**

- **Un espace repas (tables, chaises...),**
- **Un espace avec des musiciens live,**
- **Un espace avec des jeux en bois à destination du public,**
- **Distribution gratuite de barbe à papa et pop-corn à destination du public.**

Le paiement s'effectuera sous 30 jours sur présentation de factures par mandat administratif.

***Les prix s'entendent net de charge, tva non applicable : art293b du CGI).**

La prestation se déroulera le vendredi 18 septembre 2026 de 16h30 à 20h00 sur la place François Mitterrand à Villeparisis.

Article 2

Les dépenses sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 29 juin 2026.

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Contrat de prestation

Entre les soussignés :

L'association SHAM SPECTACLES

SIRET 48821102000026

Code APE : 90012

Licence 1 n°L-D-21-4949

Licence 2 n°L-R-21-14608

Licence 3 n°L-R-21-14615

Siege Social : 26bis rue du Commandant Rolland, 93350 Le Bourget

Courriel : shamspectacles@gmail.com

Représentée par Madame Cécile PREVOST, en qualité de

Présidente, Ci-après dénommée « **le Prestataire** », d'une part,

ET

Centre Culturel Jacques Prévert - Ville de Villeparisis

N° SIRET / d'identification : 217 705 144 000 12

Code APE : 84.11 Z

TVA intracommunautaire : FR01 88 217 705 144

Licences : PLATES V-2024-001776

N° TVA intracommunautaire : FR01 88 217 705 144

Siège social : Mairie de Villeparisis, 32 Rue de Ruze, 77270 Villeparisis

Adresse postale : Centre Culturel Jacques Prévert

Mairie de Villeparisis, Place de Pietrasanta, 77270 Villeparisis

Téléphone du CCJP : 01 64 67 59 60

Représenté par Frédéric BOUCHE en qualité de Maire, d'autre part,

Ci-après dénommé « **le Client** », d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet la réalisation de la **Guinguette SHAM** dans le cadre du temps fort PRIMO de la saison culturelle 2026/2027 du Centre Culturel Jacques Prévert.

Article 2 - Date et lieu

Le **vendredi 18 septembre 2026 de 16h30 à 20h00** sur la place François Mitterrand 77270 Villeparisis

SHAM Spectacles
26-26bis Rue du Commandant Rolland • 93350 Le Bourget • 07 68 52 38 00 • shamspectacles@gmail.com
<https://www.shamspectacles.fr/>

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260721-26_12929-CC
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

L'organisation de cet événement comprend un espace repas (tables, chaises), un espace avec des musiciens live, un espace avec des jeux en bois, un espace stand sucré avec la distribution gratuite de barbe à papa et pop corn aux participants

Article 3 - Obligations du prestataire

Le Prestataire s'engage à animer les ateliers et les spectacles comme indique à l'article 2 du présent contrat

Article 4 - Prix

Le prix fixe pour la prestation ci-dessus mentionnée est de .

4 000€ TTC (quatre-mille euros)

Article 5 - Modalités de paiement

Le Prestataire fournira une facture reprenant l'ensemble des actions réalisées.

Article 6 – Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Article 7 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Montreuil, après épuisement des voies amiables.

Article 8 - Assurance

Le Prestataire s'engage à fournir une attestation responsabilité civile justifiant de sa couverture dans le cadre de ses activités.

Signature des parties

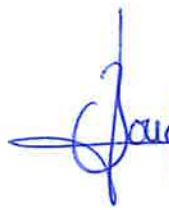
Fait en deux exemplaires, le 20 mai 2026

Le Prestataire
Cécile PREVOST,
Présidente

Le Client
Frédéric BOUCHE
Maire de Villeparisis



SHAM Spectacles
26-26bis Rue du Cmtd Rolland
93350 Le Bourget
Tél : 01 48 32 11 02 00 00 26
Fax : 90012
shamspectacles@gmail.com



SHAM SPECTALES
26-26bis Rue du Commandant Rolland - 93350 Le Bourget - 07 68 52 38 00 • shamspectacles@gmail.com
<https://www.shamspectacles.fr/>

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260721-26_12929-CC
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026